



**COMMISSION SUISSE POUR L'UNESCO  
SCHWEIZERISCHE UNESCO-KOMMISSION  
COMMISSIONE SVIZZERA PER L'UNESCO  
CUMISSIUN SVIZRA PER L'UNESCO**

Berne, 4 mars 2008

### **Communiqué de presse**

#### **Le Conseil des Etats ouvre la porte à la ratification par la Suisse de deux Conventions de l'UNESCO pour la promotion de la culture**

---

**En s'engageant au plan international, la Suisse disposera des instruments qui lui permettront et de valoriser son patrimoine immatériel, de défendre sa production artistique et de favoriser la coopération culturelle avec d'autres pays.**

Ce mardi 4 mars 2008, le Conseil des Etats a très clairement confirmé le soutien massif déjà exprimé par le Conseil national en décembre 2007 en faveur des ratifications par la Suisse de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention de 2005 sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles. Les Chambres fédérales ont ainsi l'une comme l'autre résolument suivi le Gouvernement pour que la Suisse puisse être pleinement partie aux deux derniers instruments en date du bouquet normatif de l'UNESCO en matière culturelle.

La Commission suisse pour l'UNESCO, qui a accompagné le processus des ratifications depuis ses débuts, se félicite que la Suisse puisse très prochainement à nouveau faire la démonstration au niveau international de son engagement pour la promotion de la diversité culturelle en rejoignant les nombreux autres Etats membres de l'UNESCO qui sont déjà parties à ces Conventions entrées en vigueur dans des temps records.

En adhérant à ces textes négociés à l'UNESCO, la Suisse se donnera les moyens d'inventorier et de valoriser son patrimoine vivant qu'elle pourra également faire inscrire sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO. Ses politiques culturelles lui permettront, par ailleurs, de protéger sa création culturelle contre les effets d'une monoculture envahissante. Enfin, notre pays pourra répondre aux principes d'une coopération culturelle ouverte, équilibrée et solidaire.

Pour information :

Diego GRADIS, Vice-président de la Commission suisse pour l'UNESCO, 021 825 23 31

Madeleine VIAVIANI, Secrétaire générale de la Commission suisse pour l'UNESCO, 033 324 10 62